

36 - Transhumance des chèvres - Convention avec la Croix-Rouge

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Le 4 mai 2014, la Ville organisera en partenariat avec l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse, une nouvelle édition de la transhumance publique des chèvres qui pâtureront les pelouses des collines bisontines.

A cette occasion, un partenariat est envisagé avec la Croix-Rouge pour la mise en place et la tenue d'un poste de secours durant la manifestation (convention ci-jointe).

Celui-ci sera composé d'une équipe de quatre intervenants et d'un véhicule de secours.

L'équipe de secouristes suivra le cortège lors de son déplacement dans les rues de la ville pendant la matinée et sera présente l'après-midi sur le site de la pelouse du Fort de Planoise, lieu d'arrivée de la transhumance.

Le public prévu est estimé à 800 personnes.

Ce partenariat se limite à la seule journée du 4 mai 2014.

Le versement d'une somme de 510 € par la Ville à la Croix-Rouge est prévu pour couvrir les divers frais liés à la mise en place de ce poste de secours.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée sur la ligne 011.823/6042 CS 34000.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer une convention de partenariat avec la Croix-Rouge Française pour la mise en place d'un poste de secours lors de la transhumance du 4 mai 2014.

«M. LE MAIRE : Voilà un sujet intéressant et qui fait parler de Besançon dans toute la France. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Unanimité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.